DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de la formation de base diversifiée Français, langue seconde

COMPRENDRE ET TRANSMETTRE DES DIRECTIVES – COURS 4 FRE-3104-1

Juin 2015



Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Les critères d'évaluation	3
La maîtrise des connaissances	3
La pondération	3
Les savoirs	3
Spécifications des instruments d'évaluation	4
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	4
La composition de l'épreuve	4
Les outils de collecte de données	4
Le matériel autorisé	5
Les outils de jugement	5
Le seuil de réussite	5
La reprise	5

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

^{1.} GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.

^{2.} *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux

Domaines généraux de formation³

- Santé et bien-être
- · Orientation et entrepreneuriat
- Environnement et consommation

Domaine d'apprentissage

Langues

Familles de situations

- S'informer
- Informer
- Inciter à agir

Programme d'études

· Français, langue seconde

Cours

· Comprendre et transmettre des directives

Éléments essentiels visés par l'évaluation

Compétence disciplinaire 2

 Comprendre des textes variés en français (à l'écrit et à l'oral)

Compétence disciplinaire 3

• Produire des textes variés en français (à l'écrit)

Catégories de savoirs

- · Communication langagière
- · Grammaire du texte
- Grammaire de la phrase
- Éléments de la langue orale
- Lexique

Critères d'évaluation

Critère d'évaluation de la compétence 2

2.1 Démonstration de la compréhension du texte

Critères d'évaluation de la compétence 3

- 3.1 Cohérence du texte
- 3.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication

Maîtrise des connaissances

La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.

Définition du domaine d'évaluation

Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

Précisions sur les critères d'évaluation

- 2.1 Démonstration de la compréhension du texte
 - Reconnaître l'intention de l'auteur
 - Reconnaître le sujet et les idées essentielles
 - Établir des liens entre les idées à l'aide des marques d'organisation textuelle, des organisateurs textuels et des marqueurs de relation
 - Décoder le sens de mots ou d'expressions à l'aide du contexte et de ses connaissances linguistiques

3.1 Cohérence du texte

- Tenir compte des éléments de la communication langagière
- Respecter les règles de la grammaire du texte
- 3.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication
 - Appliquer les règles de l'orthographe d'usage et de l'orthographe grammaticale
 - Respecter les règles de la syntaxe et de la ponctuation
 - Utiliser un vocabulaire simple qui est juste et approprié

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération des compétences pour l'ensemble des cours du programme d'études *Français*, *langue seconde* respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit et à l'oral) » : 60 %

Compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) » : 40 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont présentés au chapitre 6 du programme d'études, à la suite des cours de 3^e secondaire, dans la section *Progression des savoirs de la 3^e secondaire*. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux parties qui peuvent être administrées lors d'une même séance ou lors de séances d'évaluation différentes.

Durée totale : à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit et à l'oral) »

Durée recommandée : 90 minutes

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) »

Durée recommandée : 60 minutes

La composition de l'épreuve

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit et à l'oral) »

La tâche est à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve. Elle doit permettre à l'adulte de démontrer sa compréhension du texte. Pour établir l'ampleur de la tâche, la personne qui conçoit l'épreuve s'appuie sur l'exemple ci-dessous :

Exemple de tâche

L'adulte écoute deux messages oraux qui visent à informer (avis, note de service, etc.) et deux autres messages oraux qui incitent à agir (instructions, recette, etc.), d'environ une minute chacun. Après chaque écoute, il répond à un questionnaire portant sur le sens du message entendu et sur sa connaissance de la langue. Puis, il réécoute les messages pour vérifier et compléter ses réponses.

L'adulte lit ensuite un texte qui vise à informer (avis, note de service, etc.) et un texte qui incite à agir (instructions, recette, etc.), d'environ 100 mots chacun. Il répond enfin à un questionnaire portant sur le sens des textes lus et sur sa connaissance de la langue.

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) »

La tâche est à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve. Elle doit permettre à l'adulte de démontrer sa capacité à assurer la cohérence du texte et à appliquer les conventions linguistiques et de la communication. Pour établir l'ampleur de la tâche, la personne qui conçoit l'épreuve s'appuie sur l'exemple ci-dessous :

Exemple de tâche

L'adulte rédige un texte à caractère informatif (avis, note de service, etc.) ou à caractère incitatif (consignes, directives, etc.) de 75 mots.

Les outils de collecte de données

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit et à l'oral) »

· Questionnaire rempli par l'adulte

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) »

· Texte rédigé par l'adulte

Le matériel autorisé

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit et à l'oral) »

- Dictionnaire bilingue
- Dictionnaire unilingue français

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) »

- Dictionnaire bilingue
- · Dictionnaire unilingue français
- Grammaire
- Ouvrage sur la conjugaison

Tous les documents sont en version papier.

Les outils de jugement

Pour l'évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit et à l'oral) », une clé de correction est fournie dans le *Guide de correction et d'évaluation*.

Pour l'évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) », la grille d'évaluation à interprétation critérielle est aussi l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. La grille est annexée au *Guide de correction et d'évaluation* et comporte l'échelle d'appréciation suivante :

- > Excellent
- Très bien
- > Bien
- > Faible
- Très faible

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

La reprise

Chaque partie est reprise indépendamment de l'autre.